



**Paracha NITSAVIM-VAYÉLÉKH** *En bref*

Deutéronome 29, 9 - 31, 30

*Responsabilité collective et individuelle - Sois fort et vaillant !*



*La paracha de Nitsavim contient plusieurs principes fondamentaux de la foi juive :*

- L'unité d'Israël : « Vous vous tenez debout, vous tous, aujourd'hui, devant l'Éternel votre D.ieu : vos chefs de tribus, vos anciens, vos préposés, tout homme d'Israël, vos jeunes enfants, vos femmes et ton converti qui est à l'intérieur de ton camp ; depuis vos coupeurs de bois jusqu'à vos porteurs d'eau. »
- La rédemption future : Moïse avertit de l'exil et de la désolation de la Terre Promise qui résulteraient d'un abandon des lois de D.ieu. Mais aussi, ils annonce qu'à la fin « Tu retourneras vers l'Éternel ton D.ieu... Si tes dispersés étaient au bout des cieux, de là l'Éternel ton D.ieu te rassemblerait... Il t'amènera vers le pays dont avaient pris possession tes pères. »
- La proximité de la Torah : « Cette loi que je t'ordonne aujourd'hui, elle n'est pas loin de toi... Elle n'est pas dans les cieux... Elle est très proche de toi, dans ta bouche et dans ton cœur pour l'accomplir. »
- Le libre arbitre : « Vois, J'ai placé devant toi aujourd'hui la vie et le bien, la mort et le mal... Ce sont la vie et la mort que j'ai placées devant toi, la bénédiction et la malédiction : tu choisiras la vie. »

**1- HORAIRE DES OFFICES  
DE CHABBAT 2024 - 5784**

**A) VENDREDI SOIR**

27 SEPTEMBRE 2024 - 24 ÉLUL 5784

Allumage: 18h24

Min'ha de Kabbalat Chabbat

suivie d'Arvit: 18h25

**B) CHABBAT NITSAVIM-VAYÉLÉKH  
28 SEPTEMBRE 2024 - 25 ÉLUL 5784**

Chahrit: 8h15

Chiour Chabbat après-midi: 17h00

Min'ha de Chabbat: 18h00

Séouda Shlishit

Fin du Chabbat: 19h25

Rabenou Tam: 19h51

**2) HORAIRE DES OFFICES  
DE SEMAINE**

**DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024**

26 ÉLUL 5784 - SEL'HOT: 6h30

Chahrit: 7h30

Min'ha suivi de Arvit: 17h30

**LUNDI 30 AU MARDI 1 OCTOBRE 2024**

Charit : 6h00 - 7h00

Min'ha suivi de Arvit: 17h30



Lundi et Mardi

1<sup>er</sup> Minyan 5h00

2<sup>ème</sup> Minyan 6h15

**Kollel Hékhhal Shalom**

Dédié à la mémoire

de Éliran Elbaz Z"l

et de Yaacov Saltiel Z"l

**Tous les matins** - Rav Asseraf

8h30 Chiour après Chahrit

Midrach paracha

9h00 Chiour du Daf Hayomi

**Tous les après-midis** - Rav Asseraf

Cours d'halakha une heure avant Minha

TZURBA MERABANAN

**Lundi soir cours des femmes**

à 19h30 Rav Asseraf

**Cours des hommes**

à 20h00 Rav Bensimon

**Mardi soir (cours mixte)**

à 19h30 Les rois d'Israël - Rav Asseraf





## Rabbin Jérémie Asseraf



La paracha de Vayelekh (« Et il alla ») retrace les événements survenus le dernier jour de la vie terrestre de Moïse : « Je suis âgé de 120 ans aujourd'hui » dit-il au peuple, « Je ne peux plus sortir et entrer ». Il transmet la direction du peuple à Josué et écrit (ou achève l'écriture de) la Torah sur un parchemin qu'il remet aux Lévites pour être gardé dans l'Arche de l'Alliance. Le commandement du Hakhel (« rassemblement ») est donné : tous les sept ans, pendant la fête de Souccot suivant l'année sabbatique (la *chemitah*), le peuple d'Israël tout entier – hommes, femmes et enfants – se rassemble dans le Temple à Jérusalem où le Roi leur lira des passages de cette Torah. Vayelekh s'achève avec la prédiction que le peuple d'Israël se détournera de son alliance avec D.ieu. Alors, Il cachera Sa face. Mais une promesse est faite aussi : les mots de la Torah « ne seront pas oubliés de la bouche de sa descendance ».

### Haftarah NITSAVIM

#### -VAYÉLÉKH *En bref*

Esaïe 61:10 -63:9

La haftarat de cette semaine est la septième et dernière partie d'une série de sept « Haftarat de consolation ». Ces sept haftarot commencent le Chabbat suivant Tisha beAv et se poursuivent jusqu'à Roch Hachana . Le prophète commence sur une note positive, décrivant la grande joie que nous éprouverons avec la Rédemption finale, la comparant à la joie d'un couple nouvellement marié. Isaïe déclare ensuite son refus d'attendre passivement la Rédemption : « À cause de Sion, je ne me tairai pas, et à cause de Jérusalem, je ne me tairai pas, jusqu'à ce que sa justice apparaisse comme une lumière resplendissante... » Il implore les pierres de Jérusalem de ne pas se taire, de jour comme de nuit, jusqu'à ce que D.ieu restaure Jérusalem et l'établisse dans la gloire.

La haftarah relate ensuite le serment de D.ieu de racheter Sion, lorsque les Juifs loueront D.ieu à Jérusalem .

La haftarah contient également une description du châtiment que D.ieu infligera à Edom et aux ennemis d' Israël . Isaïe conclut par la célèbre déclaration :

« Dans toutes les afflictions d'Israël, lui aussi est affligé, et l'ange de sa présence les a rachetés... »

Comme un père aimant qui partage la douleur de son enfant, Dieu partage également la douleur de Son peuple et attend la rédemption avec lui.

### Commentaires sur la Paracha

Une discussion oppose dans la Guémara de Chabbat (138 b) Rav et Rabbi Chimon bar Yo'haï. Selon Rav : « **Atida Torah chétichteka'h miYisrael** », soit un jour viendra où **la Torah sera complètement oubliée**. Nous lisons, en effet, dans la sidra de Ki Tavo : « Véhifla Hachem èt makotékha, véèt makot zarákha », "D. te frappera, toi et ta descendance d'une manière exceptionnelle" , Dévarim (28;59). Nous ignorons ce que désigne ce terme de *véhifla*, mais comme nous le retrouvons dans le chapitre 29 d'Isaïe, où il est question de la disparition chez les Sages de leur sagesse, on en déduit que cette punition exceptionnelle désigne l'oubli de la Torah par les Sages. Rabbi Chimon bar Yo'haï rétorque : « *Has vechalom chétichteka'h Torah miYisrael chénéémar* : "kilo tichakha'h mipi zaro." Dévarim (31;21) » À D. ne plaise, **la Torah ne sera jamais oubliée** car D. s'est engagé selon un verset de la Sidra de Vayélèkh à ce que **la Torah ne soit jamais oubliée**, quels que soient les manquements d'Israël.

CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ

HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN





Dans ce cas, comment comprendre le verset de *Ki Tavo*, ou encore celui du prophète *Amos* (8;11 et 12) : « *Voici des jours à venir où j'enverrai une famine dans le pays... ce ne sera pas une faim par manque de pain, ni une soif d'eau, mais un désir ardent d'écouter la parole de D. On sera errant d'une mer à l'autre et du Nord à l'Est on se répandra partout, pour chercher la parole de l'Éternel et on ne la trouvera point.* »

Réponse de Rabbi Chimon bar Yo'hai : ce verset nous indique simplement que l'on ne trouvera pas sur place de *halakha* béroura, de décision et d'enseignement clairs. Par-delà la discussion entre ces deux grands, l'affirmation que la Torah ne sera jamais oubliée pose un autre problème. Grâce à un autre verset de notre Sidra *Nitsavim*, nous savons que depuis que Moché a reçu la Torah au mont *Sinaï*, celle-ci est du domaine des *'Hakhamim* : « *lo bachamayim hi* », « elle n'est plus au ciel » *Dévarim* (30;12) et D. n'a plus à intervenir dans ce domaine. Par conséquent, le phénomène d'oubli, suite à un rejet de la Torah, dépend de la libre conduite de chacun d'entre nous.

À quel titre D. peut-il interférer dans notre choix en affirmant que : « *lo tichakha'h mipi zaro* », « la Torah ne sera jamais oubliée » *Dévarim* (31;21) ? Nous sommes obligés d'admettre que notre liberté de choix comporte des limites. **D. , qui a fixé des lois à la nature, a également fixé, si je puis dire, les règles du jeu concernant l'existence d'Israël.** Comme le rappelle le prophète *Jérémie* (31, 34-35) : « *Ainsi parle l'Éternel qui créa le soleil pour la lumière du jour, donna mission à la lune et aux étoiles d'éclairer la nuit... si ces lois cessaient... alors la postérité d'Israël pourrait cesser de former une Nation devant moi.* » On voit, par conséquent, que l'existence d'Israël forme une loi immuable au même titre que les lois de la nature ; **l'existence d'Israël est garantie dans la mesure où Israël observe la Torah et cette observance elle-même permet le maintien du monde.**

Il y a donc une sorte de cercle qui se referme : l'existence du monde dépend de l'observance de la Torah par Israël. Or, cette observance de la Torah par Israël est garantie par D. lui-même dans le verset de *Vayélèkh* (31;21) et l'existence d'Israël est garantie au même titre que l'existence du monde, régi par des lois de la nature : nous revoilà à la case départ.

Autre formulation : **il y a interdépendance entre l'existence d'Israël et celle du monde, les deux sont liées à l'observance de la Torah, qui est garantie par D. .**

Voilà donc les limites imposées par D. à notre liberté ; il ne pouvait pas se permettre de laisser dépendre le sort du monde de la bonne volonté fluctuante d'Israël par rapport à la Torah. Et c'est aussi ce que nous explique le *Maharal de Prague* à propos du don de la Torah au mont *Sinaï*. Le texte de la Torah nous dit : « *Kol achèr dibèr Hachèm, naasé vénichma* », *Chémot* (24;7), qu'Israël a accepté de s'engager librement à observer la Torah. Les *'Hakhamim*, quant à eux, affirment dans un texte célèbre de la *Guémara Chabbat* (88a) que D. a suspendu la montagne au-dessus de leur tête en disant : « *Si vous acceptez la Torah c'est bien, sinon vous mourrez écrasés.* »

Où est la liberté, et surtout pourquoi D. avait-il besoin d'exercer une telle pression sur Israël, alors que **les Bné Israël venaient d'accepter la Torah de plein gré ?**

Le *Maharal* répond : « *D. voulait éviter qu'un jour Israël puisse dire "de même que nous l'avons acceptée à l'époque de notre plein gré, nous décidons aujourd'hui d'abandonner la Torah".* »

**D. leur a donc forcé la main au départ** pour bien leur prouver que leur liberté par rapport à un changement radical d'attitude envers l'observance de la Torah n'existe pas, du moins au niveau "collectif" : « *lo tichakha'h mipi zaro* », **c'est aussi cela.** C'est à la fois **une assurance-vie pour Israël et la Torah** et une barrière infranchissable par rapport à une volonté de quitter le giron divin de façon définitive.

## Les lois concernat les trois repas du Chabbat

Le premier repas se prend le soir du *Chabbat*, le deuxième le matin, avant le milieu du jour (*'hatsot hayom*), et le troisième peut se prendre depuis la demi-heure qui suit le milieu du jour, jusqu'au coucher du soleil. Si l'on prend son troisième repas (*sé'ouda chelichit*) avant cela, on n'est pas quitte (*Choul'han 'Aroukh* 291, 2). Si l'on n'a pas pris son premier repas le soir de *Chabbat*, on prendra trois repas dans la journée. Si l'on n'a pas eu le temps de prendre son deuxième repas avant le milieu du jour, on prendra deux repas après le milieu du jour.





# HEKHAL SHALOM NOTRE COMMUNAUTÉ



## NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

JOSEPH SABBAH Z"L	25 ELOUL - 28 SEPT.
STRIA BAT HANNA BITTON Z"L	25 ELOUL - 28 SEPT.
SHALOM CHARLES GABBAY BEN SIMHA Z"L	26 ELOUL - 29 SEPT.
YAMNA BAT ITTO Z"L	28 ELOUL - 1 OCT.
SAMUEL LANCRY BAR SAADA Z"L	29 ELOUL - 2 OCT.

## KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: Albert & Ingrid Levy.

## SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: M Patrick Amar pour la nahala de sa mère Yamna Bat Itto Z"L.

La partie essentielle du repas est constituée par le pain, car c'est l'aliment le plus important. Il y a une obligation de préparer de bons plats, que l'on a plaisir à manger. Beaucoup de personnes appréciant la viande, le vin et les fruits savoureux, il est donc d'usage d'en manger le *Chabbat*. En revanche, celles et ceux qui n'apprécient pas la viande et le vin prépareront d'autres plats qu'ils affectionnent particulièrement. De l'avis des *A'haronim*, se fondant sur la *Kabbale*, c'est une *mitzva* de manger du poisson à chacun des trois repas. Plusieurs allusions sont trouvées à l'appui de cette recommandation : les poissons symbolisent la bénédiction et ils évoquent de plus une idée profonde : l'eau les recouvre, et le mauvais œil ne règne pas sur eux. Toutefois, si l'on n'éprouve pas de plaisir à manger du poisson, sa consommation n'est pas obligatoire (*Maguen Avraham* 242, 1). Limiter sa consommation de nourriture est, il est vrai, une bonne attitude dans la vie. Cependant le *Chabbat*, manger généreusement (sans se rendre malade) est considéré comme une *mitzva*. Un malade qui n'éprouve pas d'appétit n'est pas obligé de manger copieusement lors des repas de *Chabbat*. Il s'efforcera néanmoins de manger un peu plus que la mesure d'un *kabeitsa* (volume d'un œuf environ) de pain, si cela lui est possible.

## Yamim Noraïm 5785-2024

Horaires de **ROCH HACHANAH 5785**  
**MERCREDI 2 ET JEUDI 3 OCTOBRE 2024**

**1 TICHRI ET 2 TICHRI 5785**

### Mercredi 2 Octobre 2024.

#### Veille de Roch Hachanah

Séli'hot et Hatarat Nédarim	6h15
Min'ha & Arvit	18h10
Allumage des bougies	18h14

### Jeudi 3 Octobre 2024.

#### 1<sup>er</sup> jour de Roch Hachanah

Cha'hrit	7h30
Min'ha & Tachlikh - Arvit	17h45
Allumage des bougies	19h06
(à partir d'une flamme existante)	

### Vendredi 4 Octobre 2024.

#### 2<sup>ieme</sup> jour de Roch Hachanah

Cha'hrit	7h30
Min'ha suivi de Arvit (Kabala Chabbat)	18h10
Allumage des bougies	18h11
(à partir d'une flamme existante)	

### Chabbat 5 Octobre 2024

Cha'hrit	8h15
Min'ha & Séouda Shlishit	17h45
Fin du Chabbat	19h12

## *Léchana Tova Tikatevou Vétihatémou*

*Le Rabbin Jérémie Asseraf*

*Le Président Philippe Tordjman, et le C.A présentent leurs sincères vœux de bonheur, de prospérité pour une Année 5785 d'une douceur bien mérité et d'une odeur de machiah pour la construction du troisième Beth Hamikdach très bientôt amen.*

INFORMATION: [www.hekhalshalom.com](http://www.hekhalshalom.com)

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,  
Mikvé - Synagogue - Kollél - Salle des fêtes  
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,  
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Design et Graphisme: Roland Harari  
T: (514) 591-2761, E: [teknovar@videotron.ca](mailto:teknovar@videotron.ca)  
Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de nos chers parents  
Ovadia ben Merav Harari Z"L et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"L





## Rabbin Jérémie Asseraf



### Le Seder de Roch Hachana



#### 1-Dattes

**D'abord on récite la Berakha: Baroukh Atta A-donaï E-lohénoù mélékh haôlam boré peri haËts**

Après avoir mangé la datte on dite :

יהי רצון מלפניך ה' אלהינו ואלהי אבותינו, שיתמו אויבינו ושונאינו וכל מבקשי רעתנו  
**Yéhi ratsone milefanekha A-donaï E-lohénoù vE-lohé avoténou, chéyitamou oïvénoù**  
**vessonénou vekhol mevakché raâténou**

Puisse être Ta volonté, Éternel notre D-ieu et D-ieu de nos pères, qu'il y a une fin à nos ennemis, ceux qui nous haïssent et tous ceux qui nous veulent du mal.



#### 2-Graines de sésames (Roubya)

**D'abord la Berakha: Baroukh Atta A-donaï E-lohénoù mélékh haôlam boré pri haAdamah**

Béni sois-Tu, Éternel notre D-ieu, Roi de l'univers, qui crée le fruit de la terre.)

יהי רצון מלפניך ה' אלהינו ואלהי אבותינו, שירבו זכיותינו ותלבבנו  
**Yéhi ratsone milefanekha A-donaï E-lohénoù vE-lohé avoténou, chéyirbou zakhoyoténou outelabevénou**  
Puisse être Ta volonté, Éternel notre D-ieu et D-ieu de nos pères, que nos mérites se multiplient et que Tu nous prennes à cœur.



#### 3-Poireau.

**Lié au mot כרת: «couper, abattre».**

יהי רצון מלפניך ה' אלהינו ואלהי אבותינו, שיכרתו אויבינו ושונאינו וכל מבקשי רעתנו  
**Yéhi ratsone milefanekha A-donaï E-lohénoù vE-lohé avoténou, chéyikhretou**  
**oïvénoù vessonénou vekhol mevakché raâténou.**

Puisse être Ta volonté, Éternel notre D-ieu et D-ieu de nos pères, que soient abattus nos ennemis, ceux qui nous haïssent et tous ceux qui nous veulent du mal.



#### 4-Blettes

**Lié au mot סלק: «partir, disparaître».**

יהי רצון מלפניך ה' אלהינו ואלהי אבותינו, שישקלקו אויבינו ושונאינו וכל מבקשי רעתנו  
**Yéhi ratsone milefanekha A-donaï E-lohénoù vE-lohé avoténou, chéyistalkou oïvénoù**  
**vessonénou vekhol mevakché ra'aténou.**

Puisse être Ta volonté, Éternel notre D-ieu et D-ieu de nos pères, que disparaissent nos ennemis, ceux qui nous haïssent et tous ceux qui nous veulent du mal.



#### 5-Courge

**La courge. Lié au mot קרע: «déchirer» et aussi קרא: «annoncer, énoncer».**

יהי רצון מלפניך ה' אלהינו ואלהי אבותינו, שתקרע רוע גזר דיננו, ויקראו לפניך זכיותינו  
**Yéhi ratsone milefanekha A-donaï E-lohénoù vE-lohé avoténou, chétikrà roâ gzar**  
**dinénou, veyikaréou lefanekha zakhivoténou.**

Puisse être Ta volonté, Éternel notre D-ieu et D-ieu de nos pères, que le mal de notre verdict soit déchiré, et que nos mérites soient énoncés devant Toi.



## 6-Grenade

יהי רצון מלפניך ה' אלהינו ואלהי אבותינו, שירבו זכויותינו כרמון  
**Yéhi ratsone milefanekha A-donaï E-lohé nou vE-lohé avoténou, chéyirbou zakhiyoténou karimone.**  
 Puisse être Ta volonté, Éternel notre D-ieu et D-ieu de nos pères, que nos mérites se multiplient comme [les grains de] la grenade.



## 7-Pomme et miel

Trempez de la pomme dans du miel (certains ont la coutume d'utiliser de la pomme cuite dans du sucre) et dites:

יהי רצון מלפניך ה' אלהינו ואלהי אבותינו, שתחדש עלינו שנה טובה ומתוקה  
**Yéhi ratsone milefanekha A-donaï E-lohé nou vE-lohé avoténou,**  
**chétit'hadech alénou Chana Tova oumetouka.**

Puisse être Ta volonté, Éternel notre D-ieu et D-ieu de nos pères, que Tu renouvelles pour nous une année bonne et douce.



## 8-Tête de bélier (ou de poisson)

יהי רצון מלפניך ה' אלהינו ואלהי אבותינו, שנהיה לראש ולא לזנב ותזכר לנו עקדתו ואילו של יצחק אבינו בן אברהם אבינו עליהם השלום

**Yéhi ratsone milefanekha A-donaï E-lohé nou vE-lohé avoténou, chénihyé leRoch velo lezanav,**  
**vetizkor lanou Akédato chel Yits'hak avinou ben Avraham avinou aléhém hachalom**

Puisse être Ta volonté, Éternel notre D-ieu et D-ieu de nos pères, que nous soyons à la tête et non à la queue. (Ce qui suit est ajouté uniquement pour une tête de bélier : .....et Tu te souviendras pour nous de la ligature de notre père Isaac, le fils de notre père Abraham, que la paix soit sur eux.)



## Coïn de la Halakha - Roch Hachana

- 1- Le soir de Roch Hachana, on doit s'empresser de se rendre à la synagogue et de réciter la prière d'Arvit, avec ferveur et émotion, car on est déjà entré dans le jour du Jugement.
- 2- Dans les Amidot de Roch Hachana et de Kipour, on intercale dans les deux premières Bérakhot: Zokhrénou Le'hayim et Mi Kamokha respectivement. En cas d'oubli, on ne répète pas la Âmida. La troisième Bérakha s'achève par Hamélekh Hakadoch au lieu de Ha-el Hakadoch. La mention Hamélekh (le Roi) est obligatoire car Roch Hachana est caractérisé par la révélation du Roi venu juger le monde. Si on a dit Ha-el Hakadoch ou si on ne se souvient pas si on a dit Ha-el ou Hamélekh, il faut répéter la Âmida depuis le début. Dans l'avant-dernière Bérakha, on intercale Oukhtov Léhayim Tovim... et dans la dernière: Ouvséfer 'Hayim. Si on a oublié de les intercaler, on ne se reprend pas. La Âmida de Roch Hachana comprend une Bérakha intermédiaire spéciale (entre les 3 premières et les 3 dernières) où Roch Hachana est mentionné en tant que jour du souvenir, Yom Hazikarone.
- 3- Au retour de la prière d'Arvit, la table doit être prête et les bougies allumées, exactement comme en tout autre Yom Tov. On dit Kiddouch, en mentionnant Chéhé'héyanou les deux soirs de Roch Hachana. Toutefois, comme il existe un doute quant à la nécessité de répéter Chéhé'héyanou le deuxième soir, il est préférable d'avoir devant soi au moment du Kiddouch un fruit nouveau sur lequel on appliquera également la Bérakha de Chéhé'héyanou. Quoi qu'il en soit, cette Bérakha



**Léhana Tova Tikatevou Vétihatémou**